

État des lieux de la flavescence dorée en France et dans le Val de Loire

CONTACT :

Charlotte Mandroux

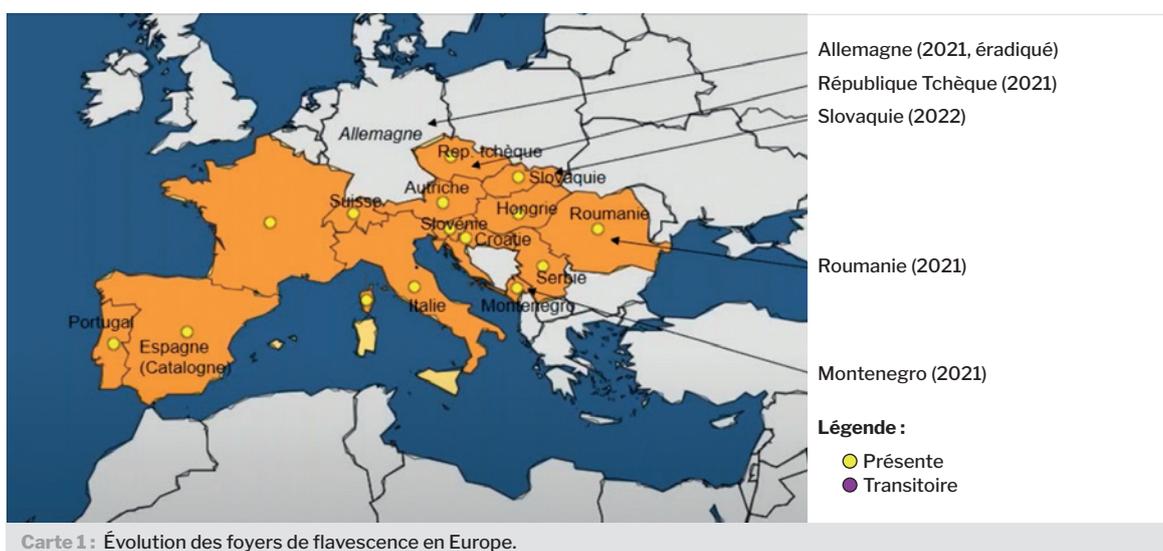
InterLoire / PNDV

c.mandroux@vinsvaldeloire.fr

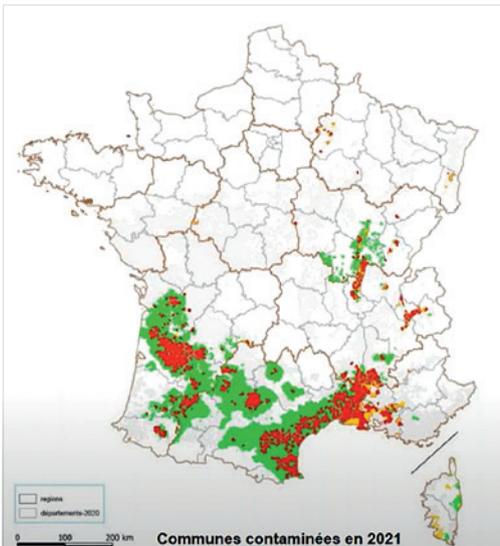
La cicadelle invasive vectrice de la flavescence dorée, *Scaphoideus titanus*, est originaire d'Amérique du Nord. Elle a été introduite en Europe au début du XX^e siècle dans le Sud-Ouest de la France suite à l'importation de pieds de vigne américaine utilisés comme porte-greffe dans la lutte contre le phylloxera. Détectée en 1953 dans l'Armagnac, elle s'est ensuite propagée dans les principaux vignobles européens. La diffusion de la flavescence dorée suit celle de *Scaphoideus titanus*. En effet, il a été montré récemment que l'émergence des épidémies de flavescence dorée résulte de la rencontre entre cette cicadelle nord-américaine et un phytoplasme endémique européen. Ainsi, l'ancienneté de contamination en Europe est liée à l'extension du vecteur dans les années 1950 : nous distinguons les détections de foyers des années 90 (Italie/Espagne) puis des années 2000 (Autriche/Serbie/Slovénie) et enfin des 2010 puis 2020 (Roumanie, Monténégro, Slovaquie, ...).

En France, des situations très diverses

La situation sur le territoire nationale diffère selon les vignobles. Ceux de la nouvelle Aquitaine, de l'Occitanie et de la Savoie sont des zones où la maladie pourrait être qualifiée d'endémique du fait de l'importance et de l'ancienneté des foyers. D'autres vignobles (PACA, Corse, Auvergne Rhône Alpes, Bourgogne Franche-Comté) sont caractérisés par une présence partielle de la maladie sur le territoire avec les premières détections de flavescence dorée dans les années 2000. Enfin, nous pouvons définir une troisième catégorie de vignobles où les détections de foyers épidémiques sont plus récentes (Champagne, Val de Loire) et des détections de cas non épidémiques (Alsace) (zones où le vecteur n'est pas présent). À savoir qu'à ce jour, seul le vignoble lorrain n'a aucun foyer détecté.



Carte 1 : Évolution des foyers de flavescence en Europe.



- Détectée en France depuis les années 1950 (Armagnac).
- Établie dans de larges zones du vignoble français malgré la mise en œuvre de mesures de gestion visant à éradiquer les foyers.
- Endémique : vignobles de Nouvelle-Aquitaine (années 1990), Occitanie (années 1980-1990) et Savoie (années 2000).
- Présente sur une partie du vignoble de PACA (années 2000-2010), Auvergne-Rhône Alpes (années 2000), Corse (années 1970) et dans certains secteurs de Bourgogne-Franche-Comté (2005 puis années 2010).
- Foyers découverts en Champagne (2004 puis 2017), en Centre-Val de Loire (2012, 2017 puis 2021-2022), Pays de la Loire (2021-2022) et en Alsace (absence du vecteur dans ce vignoble).
- Aucune détection à ce stade dans les vignobles de Lorraine.

Carte 2 : Évolution des foyers de flavescence en France

(Source : Alice Dubois DRAAF-SRAL PACA, webinaire de l'IFV et l'ITAB du 7 décembre 2023)

D'une campagne à l'autre, nous constatons un effet de vague avec à la fois des extensions/régressions sur des zones existantes et de nouveaux foyers soit en proximité de zones contaminées soit des cas isolés. Une tendance à la dispersion de la maladie semble se confirmer avec les contaminations en bordure de zones déjà contaminées.

En Val de Loire, la pression monte...

Le premier foyer de flavescence détecté en Val de Loire date de 2001 (Vendée). Un second est identifié en 2013 (Panzoult, Indre-et-Loire), puis un autre en 2016 (Vouvray, Indre-et-Loire). En 2021, deux foyers sont mis en exergue (Saint Nicolas de bourgueil et Restigné, Indre-et-Loire) et un en 2022 (Chacé, Maine-et-Loire), juste à proximité du précédent. Un dernier cas a été signalé en 2023 (Loire-Atlantique), cas éradiqué à ce jour, tout comme les trois premiers foyers. Les autres sont en cours de gestion. En 2022, les foyers d'Indre-et-Loire se sont étendus sur 56 parcelles puis sur 78 parcelles en 2023. Le foyer en Maine-et-Loire lui montre une faible expansion : la parcelle du foyer d'origine a été arrachée et des détections ont été

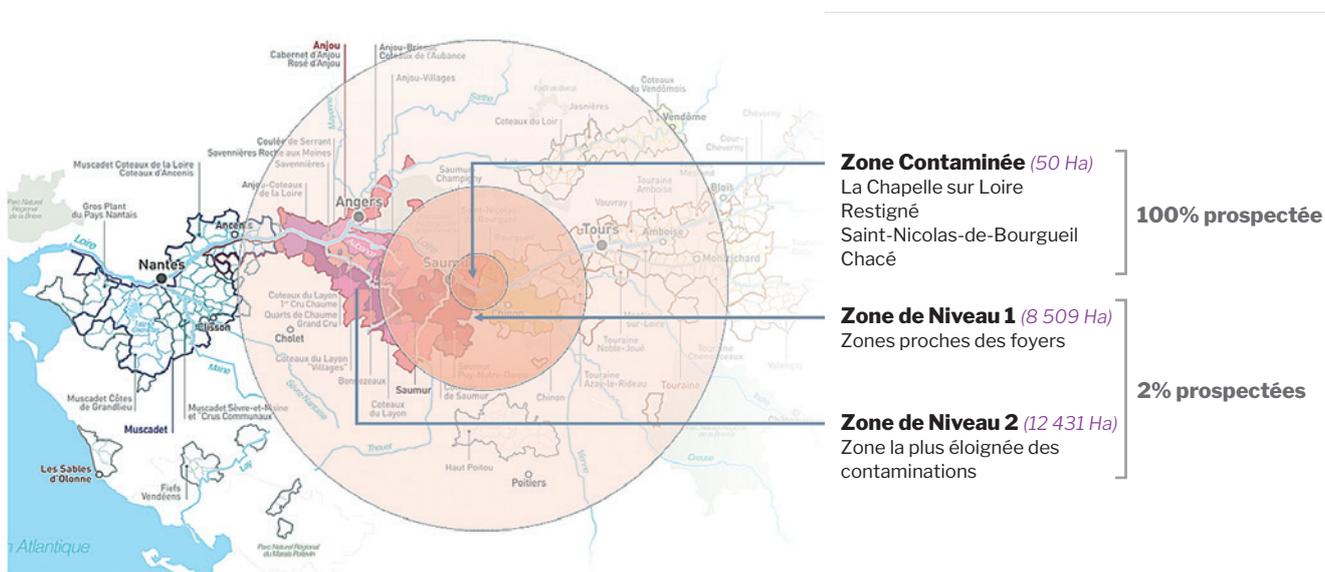
faites dans une parcelle à proximité. À noter que le bilan 2023 reste provisoire et dans l'attente de la consolidation des résultats de prospections par la DRAAF. Des mesures de gestion de foyer ont été mis en place depuis 2022 par cette entité : réunions d'information et de concertation auprès de la profession, élaboration de l'arrêté préfectoral, programmation des missions déléguées aux OVS (organisme à vocation sanitaire comme les Fredon et Polleniz).

... et les acteurs se mobilisent

La lutte contre la flavescence dorée repose sur 4 piliers : la formation, la prospection des symptômes, la maîtrise de la population de *S.titanus* et l'arrachage. C'est pourquoi, avec l'appui des OVS, les fédérations et ODG ont mis l'accent sur l'organisation des formations et des prospections qu'elles soient encadrées ou autonomes. Des supports de communication (fiches de reconnaissance des symptômes, vidéos...) ont été également élaborés pour renforcer la sensibilisation des vignerons, des salariés sur l'ensemble du territoire. En Centre-Val de Loire, l'autosurveillance de 10 % du vignoble et la formation des vignerons, salariés est en

cours depuis 2018 via les fédérations d'Indre et Loire, de la Sarthe et du Loir-et-Cher et leurs adhérents. En Pays de la Loire, un plan d'action collective a été mis en place en 2023 par la fédération des vins d'Anjou grâce auquel 2% des 21 000 Ha du territoire d'Anjou-Saumur

ont été prospectés et plus de 800 professionnels ont été formés lors des sessions organisées par la fédération, l'IFV et Polleniz. La fédération des vins Nantes a initié, cette année, la sensibilisation des professionnels via des rencontres et des formations.



Carte 3 : Zonage de la surveillance du territoire en Pays de la Loire.